



Aux riverains
Impasse de Yaques
SIROS

AVIS DE TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Notre société doit réaliser, pour le compte du SIVU de l'Ousse, le renouvellement du réseau eaux usées et des branchements de votre quartier

Compte-tenu de l'encombrement des travaux, la rue sera barrée à la circulation. Nous vous saurions gré de bien vouloir stationner vos véhicules sur la rue adjacente et de nous signaler si vous avez des impératifs de passage (visite médecin traitant par exemple)

Nous vous assurons que nous nous efforçons de vous créer le minimum de nuisance. Pour toute question ou remarque vous pouvez vous adresser au chef de chantier sur place ou contacter le conducteur de travaux.

Date prévisionnelle du chantier : du jeudi 07 septembre pour une durée de 3 jours environ.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chef de chantier présent sur site : **Mr GROSSEMY Arnaud**

Conducteur de Travaux : **J-Pierre CABE - 06 70 79 26 36**



AGENCE AQUITAINE MIDI-PYRENEES
2, rue Principale (RN 117)
64230 POEY LESCAR

Adresse postale :
BP 456 – 64234 LESCAR CEDEX

Tél. : 05.59.81.34.34
Fax : 05.59.81.34.30

<u>EXPEDITEUR</u>	<u>DESTINATAIRE</u>
NOM : JEAN-PIERRE CABE FONCTION : CONDUCTEUR DE TRAVAUX PORTABLE : 06 70 79 26 36 Mail : <i>jean-pierre.cabe@vinci-construction.fr</i>	MAIRIE DE SIROS Mail :
OBJET : ARRETE DE CIRCULATION IMPASSE DE YAQUES	
DATE D'EMISSION : 06 /09 /2017	HEURE D'EMISSION :
NOMBRE DE PAGE(S) Y COMPRIS CELLE-CI :	

MESSAGE

Madame, Monsieur

Notre société doit réaliser, pour le compte du SIVU de l'Ousse, la réhabilitation du réseau eaux usées de l'impasse de Yaques.

Le chantier consiste à poser 1 nouveau réseau en PVC Ø200 mm afin de remplacer l'existant défectueux.

La rue étant une impasse, nous serons contraints de barrer la rue à toute circulation.

Les riverains devront stationner sur la rue adjacente (nous réaliserons ce jour un boitage afin de les informer des travaux avec mes coordonnées en cas de besoin).

Pouvez-vous nous établir un arrêté de circulation nous autorisant à barrer la rue à la date indiquée ci-dessous

Date de validité de l'arrêté : du jeudi 07 septembre pour une durée de 1 semaine (durée théorique du chantier : 3 jours)

Restant à votre disposition.

Dans l'attente, veuillez recevoir mes sincères salutations

CABE J-Pierre

06 70 79 26 36

